RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Département de Saône-et-Loire.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
du 18 Novembre 1962

Centre National des Indépendants Paysans d'Action Sociale

Electrices, Electeurs,

Le 30 novembre 1958, votre confiance me donnait le mandat de représenter la Circonscription de Charolles au Parlement.

Quatre années ont passé et, aujourd'hui, investie à nouveau par le Centre National et par le Comité Départemental des Indépendants et Paysans d'Action Sociale, la même équipe vient à nouveau solliciter vos suffrages.

Ma première ambition, en tant que nouveau député, avait été et reste d'être l'homme de tous, au service de tous.

Pendant quatre années j'ai maintenu un contact permanent avec ma Circonscription. C'était le moyen de mieux nous connaître, et pour moi la possibilité d'enregistrer vos réclamations et d'essayer d'y trouver une solution juste et équitable.

La collaboration confiante avec vos élus locaux m'a permis de me rendre compte du dévouement qu'ils apportent dans l'exécution de tâches très lourdes avec des moyens toujours insuffisants.

Quel est le bilan de ces quatre années de mandat ?

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER : La Constitution du 28 septembre 1958 a restreint les pouvoirs du Parlement qui n'a plus l'initiative des dépenses et qui limite le pouvoir d'amendement des lois.

L'autorité de l'Etat a été assurée et maintenue, malgré les soubresauts provoqués par la guerre d'Algérie. — La politique à la petite semaine est terminée, et les errements regrettables de la IVe supprimés.

Nos finances sont restaurées, la dette extérieure amortie. — Le franc est une des monnaies les plus fortes du monde. — Le budget équilibré et voté dans les délais réglementaires. — La douloureuse guerre d'Algérie terminée en ce qui concerne l'action militaire, mais dont il restera encore de lourdes conséquences financières à supporter. — L'économie industrielle est en plein essor et l'emploi de la main-d'œuvre assuré. — Les constructions scolaires dotées de crédits jamais atteints vont permettre, dans un avenir proche, à tous les enfants de pouvoir trouver enfin une place. — La politique du logement est poussée à un rythme qui permet déjà d'espérer une stabilisation en face de la montée démographique.

SUR LE PLAN SOCIAL : L'aménagement des salaires et des avantages sociaux, l'équipement sanitaire et hospitalier.

Sur le plan agricole, le vote de la loi sur l'Assurance-Maladie, et bientôt de l'Assurance-Accident.

Le vote de la loi créant l'Allocation complémenttaire... mais arrêtons là cette énumération incomplète.

Faut-il se déclarer satisfait à 100% et croire qu'il ne reste rien à faire ? Ce serait une manifestation d'inconscience.

Le Parlement de demain aura une tâche immense, et à peine ébauchée, à parfaire, en accord avec le Gouvernement et le Chef de l'Etat.

Tout d'abord, veiller au maintien des Institutions démocratiques et républicaines. — Garantir l'efficacité du Législatif, sauvegarde contre les excès possibles de l'Exécutif. — Assurer la stabilité politique, car les désordres de la République précédente ne sont pas oubliés et personne ne veut revenir à ses méthodes.

La politique d'assainissement financier doit être maintenue et la pression fiscale détendue.

L'expansion de la production agricole et industrielle, en augmentant le volume de la matière imposable, rend compatible la détente fiscale et l'augmentation de la part des producteurs et des salariés.

Les possibilités que le Marché Commun permet d'espérer à l'ensemble de notre économie, doivent permettre le rythme ascendant d'une expansion possible et sûre.

Mais si, dans un monde moderne, l'économie doit être planifiée en vue des grands ensembles qui se forment, la libre entreprise industrielle et agricole est la condition indispensable du succès. De plus en plus, le besoin va grandissant en enseignants, en techniciens et en ouvriers qualifiés.

Il ne faut pas confondre planification et étatisation. La politique familiale, si elle doit assurer les besoins matériels, ne doit pas négliger les besoins sociaux et moraux, l'éducation et la formation des jeunes dans le respect des convictions de tous. L'aide à l'enfance inadaptée doit être développée.

La politique de demain doit être encore plus hardiment sociale. La lutte des classes est une chose périmée. La jeunesse qui monte, ardente et généreuse, veut des logements, des écoles, du travail, un juste salaire et des garanties sociales. C'est là un programme de réalités à ne pas éluder.

Il y a enfin le problème de nos anciens, dont les économies ont été réduites à néant par les dévaluations et qui sont en droit d'attendre de la collectivité une juste réparation.

Si la guerre d'Algérie est terminée, il nous faut accueillir le mieux possible et reclasser dans l'économie nationale 600.000 rapatriés.

La politique de décolonisation menée par le général de Gaulle a reçu l'approbation du monde entier, mais elle laisse à notre économie de lourdes charges financières par l'aide aux pays sous-développés. Seule une politique de paix, permettant l'allègement du budget militaire, peut permettre à notre pays de soutenir cet effort. La réduction de la durée du service militaire est une première mesure.

POLITIQUE AGRICOLE : La paysannerie qui continue de rester l'assise même de notre pays, demeure en retard sur l'évolution générale. Sa part dans la répartition du revenu national reste très au-dessous de celle des autres catégories sociales.

La loi d'orientation agricole, dont tous les partis se réclament aujourd'hui, (même ceux qui ne l'ont pas votée), est devenue la charte du monde paysan.

Elle définit les objectifs du redressement indispensable. La dotation importante, affectée au F.O.R.M.A., permet de stabiliser les prix et de faciliter l'exportation des excédents.

La première loi complémentaire (il y en aura encore plusieurs à voter) définit les premières mesures d'application.

Les groupements de producteurs, l'amélioration des structures foncières, les groupements agricoles fonciers, la règlementation des cumuls, l'organisation des marchés sont les principaux objectifs économiques.

La création d'un Fonds d'Action Sociale pour l'aménagement des structures, doit permettre aux petits exploitants âgés, et qui continuent de travailler parce qu'ils n'ont pas les moyens de vivre, de céder leurs terres aux jeunes, Les Chambres d'Agriculture et tous les organismes de la profession auront un très grand rôle à jouer dans cette évolution.

Une politique d'expansion dans tous les domaines doit avoir pour corollaire une politique de hauts salaires, permettant une consommation accrue.

C'est un devoir pour l'Etat de veiller à ce que la part de tous les travailleurs, sans exception, leur permette de mener une vie digne et honorable. Les engagements pris en faveur des anciens combattants doivent être confirmés et leur retraite revalorisée. Il faut que les femmes de chez nous aient la possibilité d'avoir un intérieur agréable et pratique, où la famille puisse s'épanouir dans la joie et dans la paix.

Tous enfin, agriculteurs, industriels, ouvriers, commerçants, employés des services publics ou privés, professions libérales, nous devons comprendre que c'est de l'union de tous que dépend l'avenir et la prospérité de notre belle région, dans une France toujours plus grande.

VIVE L'ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES. VIVE LA RÉPUBLIQUE. VIVE LA FRANCE.

PIERRE DUFOUR

Député sortant.
Agriculteur. — Père de famille nombreuse.
Chevalier du Mérite Agricole. Médaille de la Mutualité.
Président des Caisses de Mutualité Sociale Agricole de Saône-et-Loire.
Administrateur du Crédit Agricole.

Joseph METROP

Agriculteur.
Médaille Départementale et Communale.
Maire de Grandvaux.
Conseiller général du Canton de Palinges.

IMPRIMERIE NOUVELLE. — PARAY.

VU : Le Candidat.